

Bulletin d'histoire politique

Les débats reconstitués : un patrimoine documentaire

Gilles Gallichan



Volume 11, numéro 3, printemps 2003

Les débats parlementaires à Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060738ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060738ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique

Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gallichan, G. (2003). Les débats reconstitués : un patrimoine documentaire. *Bulletin d'histoire politique*, 11(3), 48–57. <https://doi.org/10.7202/1060738ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les débats reconstitués : un patrimoine documentaire

GILLES GALLICHAN

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

La reconstruction du journal des débats parlementaires du Québec de 1867 à 1964, à partir de fragments de sources et de chroniques de journaux, était un pari fou. Il fallait en vérité être inconscient de l'ampleur de la tâche pour s'y attaquer, un peu comme les explorateurs d'autrefois qui osaient défier les océans parce qu'ils en ignoraient l'étendue réelle. Mais après trente ans de travail, voilà qu'un nouvel horizon est offert à la recherche et que des sentiers, jusque là méconnus parce qu'inaccessibles, s'ouvrent à la curiosité des chercheurs. La reconstitution des débats parlementaires sera désormais une référence incontournable non seulement pour la recherche historique — qu'elle sert bien sûr au premier chef — mais pour toute étude sur l'évolution et la compréhension de la société québécoise depuis le XIX^e siècle jusqu'à la Révolution tranquille. Elle dessine en mots, en idées et en législations une véritable fresque, une chronique du développement social, économique et politique du Québec sur près d'un siècle.

Les débats reconstitués, tout comme les débats officiels qu'ils complètent chronologiquement, représentent un immense réservoir de mémoire dans lequel plusieurs générations de chercheurs puiseront matière à comprendre cette singulière aventure humaine qu'est le Québec. L'Assemblée législative de la province, devenue en 1968 l'Assemblée nationale du Québec, a été et demeure le seul Parlement majoritairement francophone d'Amérique, une institution héritée d'une Grande-Bretagne autoritaire et impériale qui lui a légué à la fois sa noblesse et ses vices, une assemblée représentative qui a progressé, en trébuchant parfois, sur les chemins de la démocratie.

DES PRATIQUES PARLEMENTAIRES

Comme l'ont bien illustré les collaborateurs de ce numéro, les débats offrent une source originale sur l'histoire des législations comme sur celle des législateurs¹. Les débats fournissent aussi un apport essentiel à l'histoire des partis politiques, à celle des institutions et des procédures parlementaires. Ainsi, pour un observateur contemporain, les règles parlementaires semblent

immuables comme une liturgie, selon le mot de Jean-Charles Bonenfant, une sorte de grand-messe de la démocratie. Pourtant, la façon dont le Parlement fonctionne est le fruit d'essais et d'ajustements, de compromis, de révoltes et de rappels à l'ordre. Par exemple, au début du siècle dernier, c'est par une demande de dépôt de documents qu'un député de l'opposition pouvait amorcer un débat sur une question d'actualité. L'exercice de l'interpellation existait, mais les questions devaient être inscrites à l'avance au feuilleton et le ministre concerné y répondait au moment jugé opportun. Une lente évolution de la procédure a poussé les ministres à répondre de plus en plus souvent à des questions posées sans préavis, ce qui a donné naissance à notre actuelle période quotidienne des questions si animée et attentivement suivie par les médias.

Les débats nous éclairent aussi sur l'exercice même de la présidence de l'Assemblée. Certains présidents, comme Bernard Bissonnette qui occupa le poste de 1940 à 1942, furent d'éminents juristes qui expliquaient et commentaient souvent les décisions qu'ils devaient rendre. D'autres, comme Alexandre Taché, président de 1945 à 1955, ont pratiquement inféodé l'Assemblée aux volontés de l'exécutif. Il faut dire que, sous son règne de premier ministre, Maurice Duplessis n'accordait aucune indépendance à l'Assemblée et imposait son autorité souvent au mépris du règlement et des privilèges de la Chambre. Ces éléments de jurisprudence et de rapports entre les pouvoirs législatif et exécutif, qui ne sont pas toujours reproduits dans les *Journaux de l'Assemblée législative* mais que révèlent les débats, apportent maintenant un éclairage neuf à l'étude du droit parlementaire².

Il en est de même pour les débats entourant les réformes des règles de procédure en 1915, et surtout en 1941³, parce que ces échanges se firent en comité plénier avec la collaboration et les conseils du greffier (ou secrétaire général) de l'époque Me Louis-Philippe Geoffrion. Depuis les origines de son Parlement, le Québec a été un pionnier dans la codification de son règlement parlementaire⁴. S'appuyant sur les traditions britanniques et sur la jurisprudence locale, le règlement traduit une pratique particulière des institutions parlementaires⁵ et les débats nous apprennent comment cette réalité fut vécue au quotidien dans les appels au président et dans les questions invoquant des articles du règlement.

À d'autres moments, les débats apportent des informations sur la scène parlementaire elle-même, par exemple, sur les édifices parlementaires, les salles de délibérations, la bibliothèque, les services aux députés, les pratiques quotidiennes, les relations interpersonnelles, les rites et les habitudes. On y découvre aussi tout l'univers des relations entre le monde politique et les journalistes. À ce propos, les recherches de Jocelyn Saint-Pierre ont démontré l'intérêt des débats pour comprendre la presse parlementaire⁶. La Tribune

de la presse a été reconnue au parlement de Québec dès 1871 et les journalistes sont devenus les principaux témoins, mais aussi des acteurs de la scène politique. C'est d'ailleurs grâce à leurs actions et leurs publications que la reconstitution des débats est devenue possible. La chronique parlementaire, comme l'a précédemment expliqué Jocelyn Saint-Pierre dans son article, est la source privilégiée, le matériau de base de la reconstitution. Mais qui dit chronique dit journaux et donc aussi organes des partis politiques, presse engagée, directions et rédactions orientées, d'où la nécessité d'une connaissance panoramique de l'histoire de la presse pour effectuer le travail de critique des sources et de confrontation nécessaires à l'établissement d'une reconstitution fiable.

LA VIE DÉMOCRATIQUE

Les élections, on le sait, ne se faisaient pas avec des prières. Et c'est souvent à l'Assemblée, grâce à l'immunité parlementaire, que l'on pouvait régler ses comptes sur des pratiques douteuses de l'adversaire. Les débats renferment donc la dénonciation des achats de votes, privilèges, promesses abusives, traites d'alcool, patronage, complicité du personnel d'élection, toutes pratiques naguère utilisées pour être élu⁷. L'évolution de la loi électorale est en elle-même révélatrice des changements de mentalités et des contrôles accrus destinés à mieux encadrer la vie démocratique : scrutin secret, double talon sur le bulletin de vote, interdiction des traites et de l'intimidation, nomination par l'opposition dans chaque bureau de votation d'un greffier pour dresser les recensements et faire un rapport du scrutin, etc. Les procès célèbres contre l'influence indue dans les années 1870 ont évité au XX^e siècle une trop grande ingérence du clergé dans les affaires électorales ; cependant, il fallut un long chemin pour rétablir une éthique dans la pratique des élections et pour que l'Église se tienne en retrait du processus.

La carte électorale fut aussi une pomme de discorde entre partis et députés, car le gouvernement pouvait modifier les limites d'une circonscription pour assurer la victoire de son candidat et fractionner le vote de l'opposition. Maurice Duplessis pratiqua ce *gerrymandering*, ajustant la carte à l'avantage de l'Union nationale. Il fit même disparaître des comtés dont celui de Kamouraska en 1939 pour se débarrasser de son député, René Chaloult, dont l'opposition le gênait. Autre accroc à la démocratie dans la carte électorale québécoise, les comtés protégés. Il s'agissait d'un archaïsme glissé dans la Constitution de 1867 pour rassurer la minorité anglophone du Québec. Ces douze circonscriptions anglophones ne pouvaient être modifiées qu'avec le vote majoritaire des représentants de ces comtés⁸. Après un

siècle, ils créaient un déséquilibre anachronique de la représentation à l'Assemblée. Ils ne furent abolis qu'en 1971.

La trame de l'histoire parlementaire est aussi jalonnée de scandales véritables, de cabales partisans, de conflits d'intérêts, « d'affaires » diverses, et de commissions d'enquête qui conduisent presque toujours l'historien à d'intéressantes pistes de recherche. Entre 1907 et 1912, des accusations portées par J.-B.-B. Prévost, député de Prévost contre J. H. Kelly, de Bonaventure, sur des opérations douteuses entre le gouvernement et les marchands de bois, amenèrent la création d'une commission d'enquête. Le rapport de cette commission ne fut jamais remis, mais les documents furent déposés devant l'Assemblée. Ils constituent une source encore inexploitée sur un sujet politico-économique fort intéressant mais peu connu du début du siècle.

L'affaire dite du Baron de l'Épine qui à la même époque impliqua Adélard Turgeon, ministre du cabinet Gouin, sur la gestion des terres de colonisation en Abitibi, représente un cas ayant des ramifications jusqu'en Europe. L'affaire du *Daily Mail* en 1914, qui devait dénoncer les pratiques de pots-de-vin, amena la démission d'un député et d'un conseiller législatif. En 1922, une affaire de meurtre non élucidé mit le gouvernement dans une position délicate et le poussa à des mesures extrêmes contre un journaliste. En 1936, Maurice Duplessis attira des foules vers le comité des comptes publics, qui voulait faire la lumière sur les pratiques administratives du gouvernement libéral d'Alexandre Taschereau. Et l'affaire du gaz naturel en 1958 annonça la fin de l'ère duplessiste. Tous ces cas célèbres en leur temps et bien d'autres ont laissé dans les débats parlementaires des traces qui éclairent la politique et la démocratie telles que vécues au quotidien et au fil des générations. Ils ont souvent inspiré des discours enflammés et des philippiques ardentes lors de séances orageuses à l'Assemblée.

DE L'ÉLOQUENCE POLITIQUE

L'examen des débats rappelle aussi l'importance qui fut longtemps accordée au Québec à l'art oratoire. Dès le collège, les jeunes gens bien formés s'initiaient au théâtre et à la rhétorique pour apprendre à bien maîtriser l'art de la plaidoirie, de la conférence, du sermon et de la prédication, mais aussi du discours politique. Les Parlements modèles étudiants étaient déjà pratiqués à la fin du XIX^e siècle, ce qui révèle à quel point la tribune politique et l'art du débat étaient un point de référence culturel présent dans la formation classique. De plus, il y a un siècle, les associations et les clubs politiques étaient nombreux. Ils permettaient la socialisation des jeunes professionnels, assuraient un vivier de relève au sein des partis et stimulaient l'intérêt pour l'action et le discours.

Pendant longtemps, le don des mots pouvait ouvrir la voie d'une brillante carrière publique. Une phalange de personnalités politiques du XIX^e siècle ont atteint l'honneur d'une édition de leurs discours : George-Étienne Cartier, J.-A. Chapleau, Honoré Mercier et Wilfrid Laurier ont vu paraître des anthologies de leurs interventions publiques. Quelques autres, tels Thomas Chapais et Cyrille F. Delâge⁹ ont également publié des recueils de leurs discours. Mais par la suite, les hommes politiques ont délaissé le genre, préférant rédiger leurs mémoires. Les débats reconstitués établissent maintenant un nouveau contact avec ce que fut la pratique du discours parlementaire au XX^e siècle. L'Assemblée législative fut le théâtre de plaideurs et d'orateurs demeurés célèbres, mais dont les discours n'ont jamais été réunis en anthologies. Avant la parution des débats, à peine quelques brochures témoignaient de leurs riches heures parlementaires. C'est le cas de Henri Bourassa, Louis-Alexandre Taschereau, Arthur Sauvé, Adélar Godbout, Athanase David, André Laurendeau, René Chaloult, Georges-Émile Lapalme pour ne nommer que ceux-là.

Les débats feront aussi découvrir d'autres noms moins illustres à côté de ces étoiles de première grandeur. Pendant des lustres, la tradition voulait que l'on confiât à un jeune député le soin de prononcer l'adresse en réponse au discours du trône. C'était une première où perçaient de futurs talents et, en début de session, les observateurs au regard expert commentaient volontiers la performance d'un jeune premier poussé sous les feux de la rampe. Il y a là une intéressante série qui s'offre à qui voudra analyser la pratique oratoire parlementaire au Québec.

Bien sûr, les débats reconstitués sont tributaires des sources. Les textes sont parfois tronqués, résumés ou rapportés en style indirect ; certaines répliques savoureuses ont échappé à l'attention des chroniqueurs à cause de l'acoustique déficiente de la salle ou des bruits ambiants ; d'autres interventions ont été jugées sans intérêt ou superflues par les journalistes ou ont été volontairement oubliées ou censurées par la presse. Tout cela prive le chercheur de matière d'histoire. Mais si certains passages sont tombés pour toujours dans l'oubli, les dizaines de milliers de pages de débats reconstitués sont là pour témoigner de l'extraordinaire moisson de cette patiente cueillette.

Le travail de reconstitution a aussi été compliqué par la mise en ordre des éléments issus de sources diverses, en particulier lors des séances chargées ou très mouvementées. Citons par exemple, la séance du 31 janvier 1912 qui tourna à la foire d'empoigne à propos d'un document prétendument incomplet ou celle du 2 novembre 1922, où le journaliste John Roberts dut comparaître en séance extraordinaire devant une Assemblée houleuse et des tribunes bondées pour répondre de ses écrits sur l'affaire Blanche Garneau.

De telles séances tumultueuses avaient rendu à l'époque le travail des journalistes reporters fort ardu et plusieurs années plus tard, elles obligent l'historien à réunir les morceaux d'un véritable casse-tête.

La méthode du travail de reconstitution écarte les commentaires partisans ou les remarques inutiles au propos; elle retient cependant les détails qui ne seraient pas signalés aujourd'hui et qui redonnent une atmosphère, une ambiance au reportage de la séance. Si la source évoque le ton d'une intervention (ironique, sec, provocateur, impatient, etc.) ou précise le timbre de voix (monotone, tonitruant, clair, accusateur), cette information est retenue. La reconstitution rapporte tout renseignement objectif que donne la source indépendamment des préséances, des règles ou des interventions du président¹⁰.

UN PORTRAIT DE SOCIÉTÉ

Par la multitude des sujets traités en Chambre, le corpus parlementaire réserve presque toujours une pêche généreuse pour la recherche. Si l'histoire des travailleurs y trouve une bonne documentation¹¹, il en va de même pour l'histoire des femmes, de leurs droits sociaux, politiques (droit de vote et d'éligibilité), économiques, professionnels, et aussi de l'histoire de l'enfance, des jeunes et des étudiants; pensons ici aux législations touchant l'adoption, les orphelinats, le droit de la famille, l'école obligatoire, les heures de travail, les associations d'encadrement et de loisirs, l'ACJC, la JEC, la JOC et autres mouvements d'action catholique.

Si les législateurs d'hier s'intéressaient déjà à la jeunesse, ils débattaient également des questions reliées à l'éducation. Mais la frontière tracée au rôle de l'État dans le domaine de l'instruction publique était alors minée, car elle touchait aux droits des parents et à ceux de l'Église. Néanmoins, la responsabilité manifeste de l'État dans le dossier de l'éducation ne pouvait être entièrement évacuée. À ce chapitre existe une floraison d'aspects que les débats éclairent: les velléités de créer un ministère de l'Éducation, le financement des écoles publiques, l'enseignement professionnel, le rôle du département de l'Instruction publique avec ses comités catholique et protestant, les écoles juives, le soutien aux collèges, aux universités, la question des manuels scolaires, les livres de prix, le salaire et le régime de pension des institutrices, le rôle des communautés religieuses et bien d'autres encore. Les débats reconstitués offrent des sources nouvelles à l'histoire de l'éducation au Québec.

Dans le domaine de la culture, on croit généralement qu'avant la création du ministère en 1961, le mythe de la Grande Noirceur oblige, ces questions n'ont que peu ou pas préoccupé la classe politique. Pourtant, il suffit de

penser au soutien financier des organismes culturels comme les théâtres ou les orchestres symphoniques, à la fondation des prix d'Europe en 1911, à la création des Archives nationales en 1920, à la loi des monuments historiques en 1922, et à celle du musée du Québec la même année, aux prix David, aux conservatoires de musique et d'art dramatique, à l'acquisition de la bibliothèque Saint-Sulpice en 1937, à la création de Radio-Québec en 1945, pour comprendre que la culture n'était pas absente des débats avant 1960. Mais il est aussi vrai qu'il y a un revers à cette action. L'époque est aussi celle de la censure des livres et du cinéma, celle d'une austère moralité publique dans le domaine de l'affiche, de la peinture, du théâtre et de la danse, celle aussi des vertueuses inquiétudes devant les premières images de la télévision. Mais tant dans la création d'outils collectifs que dans la proscription de certains artistes et leurs œuvres, le parcours rapide des sujets discutés au fil des sessions confirme la présence des thèmes culturels à l'Assemblée législative.

L'ESPACE, LA VIE NATIONALE ET LE DROIT

La représentation géographique des comtés fait aussi des débats une source pour l'histoire des régions et des municipalités comme l'a démontré Frédéric Lemieux. Le rapport entre la ville et la campagne, l'urbanisation, les services publics se retrouvent au menu des débats, comme aussi tout ce qui touche la santé, l'hygiène publique, les hôpitaux et l'assistance publique. Les ressources naturelles, en particulier l'hydroélectricité, représentent des thèmes récurrents sur l'ensemble de la période. La grande affaire du trust de l'électricité et de la nationalisation des compagnies fut au cœur des débats pendant des décennies. Les mines, les forêts, les pêcheries, et l'industrie des pâtes et papiers sont également des dossiers que la source parlementaire permet de suivre sur de longues périodes.

L'importance de l'évolution du droit au sein d'une société n'échappe à personne, et parce que le Parlement est un incubateur du droit et que les juristes et avocats y jouent un rôle très important, on trouvera dans les débats une riche matière pour comprendre ses transformations. Les valeurs collectives, les tabous, les tolérances, la notion d'autorité, voilà autant d'éléments présents dans les discours. Les débats sur le principe d'un bill (la deuxième lecture selon la procédure traditionnelle) et l'étude des projets de loi en comité permet parfois de trouver des discussions sur un article particulier, un détail même qui aura retenu l'attention des contemporains. C'est l'esprit du législateur enfin révélé et appliqué à l'ensemble du corpus législatif du Québec depuis un siècle et demi. À ce chapitre, la fonction de procureur général souvent réservée au premier ministre lui-même, avant d'être confiée

au ministre de la Justice, représente un fil intéressant à suivre pour toute la question de l'administration de la justice et de l'histoire du droit.

L'évolution du territoire et son occupation intéresse autant les géographes, les juristes et les sociologues que les historiens. La question du Labrador qui s'est réglée en 1927 a fait l'objet de plusieurs débats et, jusqu'en 1949, le Canada appuyait le Québec dans ce contentieux qui l'opposait à Terre-Neuve. Les annexions de l'Abitibi (1898) et de l'Ungava (1912) ont donné au gouvernement l'occasion d'ouvrir une nouvelle frontière devenue presque mythique, celle du Nord. La colonisation a été vue pendant près d'un siècle comme le salut de la nation contre l'émigration vers les États-Unis ou les grandes villes. Après 1940, le développement hydroélectrique et les richesses du sol ont pris le relais de l'agriculture pour étendre l'œcoumène québécois vers le septentrion avec la promesse de la prospérité et du bien-être. On retrouve dans l'étude de ce discours toute une représentation idéalisée de la nation et de son avenir.

L'occupation du territoire, c'est aussi une affaire de communication par le télégraphe et le téléphone, mais aussi par les chemins de colonisation, les chemins de fer, les ponts et les routes. Ces dossiers de grands et petits projets qui ont alimenté le folklore des promesses d'élections ont aussi ouvert le Québec à la modernité et à l'industrie du tourisme. Car le train et l'automobile amenaient aussi des visiteurs canadiens et états-uniens vers les régions du Québec. Les sports d'hiver, les fêtes, l'artisanat, les lieux de villégiature ont développé chez les Québécois un regard sur eux-mêmes, sur leurs différences, sur les attraits de leur pays, ce qui a aussi influencé le discours et la pensée politique.

Cette lecture rétrospective des débats éclaire des questions fondamentales de la vie nationale. La langue française, souvent évoquée lorsqu'elle était attaquée hors Québec, se trouvait honorée au Parlement comme un trésor national pourtant bien malmené. Tous les éléments de la question constitutionnelle sont présents dans les débats, comme les ingérences fédérales, les droits des minorités, l'autonomie des provinces, le droit de désaveu, les appels à la Cour suprême et au Conseil privé, les grands dossiers de la fiscalité, les conférences fédérales-provinciales ainsi que les premiers pas de la représentation internationale du Québec. On oublie souvent que le Québec eut des agents à Paris au XIX^e siècle, que Lomer Gouin renonça à maintenir la fonction pour ne pas froisser le gouvernement fédéral, que la délégation à Bruxelles existait déjà avant la Première Guerre mondiale et qu'en 1940 le gouvernement Godbout fit voter une loi pour ouvrir des délégations permanentes du Québec à Paris, à Londres et à New York, mais que la Guerre empêcha de réaliser ces projets.

L'étude des budgets et des subsides offre quant à elle une trame de l'économie et du rôle de l'État québécois. L'étude des crédits qui se faisait en comité plénier permet d'examiner le détail des subsides accordés et de relever lesquels soulevaient des questions de la part des députés de l'opposition. On y découvre souvent des éléments intéressants, comme d'ailleurs lorsqu'on se donne la peine d'examiner les documents de session qui renferment des sources de première main sur des sujets étonnants.

DUEL DE MOTS ET D'IDÉES

Parce qu'il est un lieu de contacts, d'échanges et de débats, le Parlement vu à travers la longue durée apparaît comme un remarquable laboratoire où les mots et les idées agissent comme révélateurs d'expériences collectives et de vie nationale. Bien sûr, on a pu, et parfois avec raison, parler de la tyrannie des séances, comparer l'Assemblée à un nid de coucous où des vedettes s'écoutent parler à tour de rôle et où les membres du gouvernement doivent boire le calice du pouvoir jusqu'à la lie¹². Pourtant, au-delà de la trame parfois fastidieuse des discours et des excès de la langue de bois, les débats parlementaires laissent la trace d'une époque avec sa galerie de personnages, ses valeurs, ses grandes et petites questions, qui occupent pendant très longtemps les pages de l'actualité. Les Québécois savent-ils que déjà, en 1918, on questionnait à l'Assemblée la présence du Québec au sein de la confédération canadienne et, qu'en 1940, on débattait déjà des fusions municipales¹³ et aussi de la couleur de la margarine ?

Le temps, la critique et l'accès à des sources diversifiées permettent de traverser aisément la frontière des vérités et des mensonges, pour ne retenir que le discours dans son contexte et sa portée auprès des citoyens d'une époque. La reconstitution dépasse donc un simple recueil de discours, car il rejoint l'expression des élans collectifs du peuple québécois, ses solidarités par-delà ses querelles d'hommes et de partis, ses projets et ses espérances, ses réformes et ses réalisations. Le corpus des débats parlementaires enracine dans le temps l'expérience québécoise du parlementarisme, lui donne un sens et une durée.

Ce long et patient travail de reconstitution des débats aura donc servi à retrouver et à transmettre un héritage. Il sera utilisé par ceux et celles qui chercheront à comprendre les liens entre les mots et les volontés et à voir clair dans le jeu des influences, des événements, des pouvoirs, des intérêts et des idées. Le regretté Jean Hamelin aimait à définir l'histoire comme une conjonction de hasard et de liberté humaine. Sans doute, la scène politique résume-t-elle admirablement bien cette vérité.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Voir en particulier le texte de M. Jérôme Ouellet.
2. Sur la procédure parlementaire contemporaine et la jurisprudence, voir Pierre Duchesne, *La procédure parlementaire du Québec*, Québec, Assemblée nationale, 2000, 493 p.
3. Le règlement parlementaire fut de nouveau réformé entre 1963 et 1973 et plusieurs fois remis à jour depuis.
4. La première édition remonte à 1793.
5. J.-C. Bonenfant, « Le parlementarisme québécois », *Les Cahiers de l'Université du Québec*, no. C7, 1970, p. 9-28, reproduit dans le *Bulletin de la Bibliothèque de la Législature du Québec*, vol. 8, no. 3-4, octobre 1978, p. 9-27.
6. Jocelyn Saint-Pierre, *Les chroniqueurs parlementaires membres de la Tribune de la presse de l'Assemblée législative de Québec, 1871-1921*, Ph D. (histoire) Québec Université Laval, 1993, xxxiv, 755 p.
7. Sur cette question voir: Jean et Marcel Hamelin, *Les mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Éditions du jour, 1962, 125 p.
8. Article 80 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Remarquons qu'aucune circonscription francophone ne jouissait d'un pareil privilège dans le Dominion.
9. Joseph Tassé, *Discours de sir Georges Cartier, baronet. Accompagnés de notices*, Montréal, Eusèbe Sénécal & fils, 1893, viii, 817 p.; A. Bonnetterre, *L'honorable Joseph-Adolphe Chapleau. Sa biographie suivie de ses principaux discours, manifestes, etc., publiés depuis son entrée au Parlement en 1867*, Montréal, Eusèbe Sénécal & fils, 1887, xxx, 537 p.; J.-O. Pelland, *Biographie, discours, conférences, etc. de l'hon. Honoré Mercier (...) premier ministre de la province de Québec*, Montréal, s.n., 1890, 811 p.; Ulric Barthe, *1871-1890. Wilfrid Laurier à la tribune. Recueil des principaux discours prononcés au Parlement ou devant le peuple par l'honorable Wilfrid Laurier (...) depuis son entrée en politique active en 1871*, Québec, Turcotte & Ménard, 1890, xxii, 617, iii p.; Thomas Chapais, *Discours et conférences*, Québec, Librairie Garneau, 1897-1935, 3 volumes; Cyrille-F. Delâge, *Conférences, discours, lettres*, Québec, s.n., 1919, 181 p.
10. Aujourd'hui, par l'usage des micros, le *Journal des débats* n'enregistre aucune intervention des députés dès que le président se lève pour faire un rappel à l'ordre.
11. Voir supra le texte d'Éric Leroux.
12. Voir en particulier Lise Payette, *Le pouvoir? , connaît pas*, Montréal, Leméac, 1983, p. 52-55.
13. En mai 1940, le député libéral de Montréal-Mercier, Joseph-Achille Francoeur, appelait de ses vœux le jour où l'île de Montréal se retrouverait sous une seule administration municipale.